

Madame GALLAND Jane
5 Rue Buirette
CHELLES (S.M)

5626

Le 28 MARS 1955,



*type 28
S.H.-55
20
33.207*

Monsieur Le DIRECTEUR
de l'Office des Combattants
et Victimes de la Guerre
I Rue d'Anjou I
VERSAILLES (S.O)

Monsieur le Directeur,

Par votre lettre en date du 4 MAI 1953, vous m'avez demandé de vous communiquer mes états de service dans la Résistance.

En 1940, au mois de JUILLET, je fais partie du groupe local de GOURNAY SUR/MARNE, formé par Messieurs PETRELLI & FAVE.

Jusqu'au mois d'AOUT 1942.- Résistance active, en tant qu'Agent de liaison du groupe.

A cette date, je fais partie du Mouvement d'Albian, sous les ordres de Monsieur BASSOT de PARAY VIEILLE POSTE.

En NOVEMBRE 1943, notre groupe cumule ses actions, avec celles de LIBE-NORD, sous les ordres des Colonels L'HERMITTE (BOURGOIN dans la résistance) et FOULON (BROUSSE dans la résistance).

Durant ce laps de temps je sers toujours d'Agent de liaison entre le poste de commandement de VINCENNES et le groupe de GOURNAY SUR/MARNE.- Les attestations que je vous ai transmises vous confirmeront les termes de la présente.

En conséquence, je vous serais très obligée de bien vouloir me faire connaître ma situation actuelle en ce qui concerne ma demande de carte de combattant volontaire dans la résistance.- DOSSIER N° 5.626.-

Comptant sur votre aimable obligeance, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations les plus empressées.-

Mme. GALLAND

5626

Alis

ATTESTATION.

Je soussigné, L'HERMITTE Serge, 21 Rue Juliette De Wils
à CHAMPIGNY SUR/MARNE, Lieutenant-Colonel (Réserve) d'Artillerie
Coloniale, ancien Commandant du Secteur EST-F.F.I. de la région de
PARIS.

(Colonel BOURGOIN) -, certifie :

que Madame GALLAND Jane faisait partie de MAI 1944 à la Libération
de PARIS (AOUT 1944)- du personnel du Secteur ; comme agent de
liaison, à la disposition du Commandant du 2ème Régiment (ARMOR)
le Colonel BROUSSE (FOULON)-

Fait à CHAMPIGNY S/MARNE
Le 21 Décembre 1951 ,

signé : L'HERMITTE (BOURGOIN)

Pour être joint à l'attestation
établie par le Colonel BROUSSE, qui
est qualifié pour fournir des détails.

